

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-428053

N° = 84347

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4809

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FAOUZI SAAD

Date de naissance : 13/12/52

Adresse : 39 RUE DU MARCHE DAKKIF

Tél. : 0664151965

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur ALL BERRADA
Oncopratricien - Expert Assemment
Médecin Instructeur en Secourisme
382, Bd. Brahim Roudani - Casablanca
Tél. : 022-26-09-07 - CASABLANCA

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : RIM AYMI FATHIA Age :

Lien de parenté :

lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

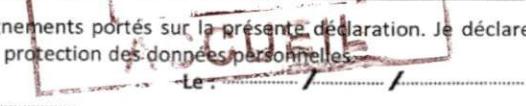
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
7 Fevr 2020	MM	150		INP : 05/02/2020 Docteur ABDELLAH Ompipraticien - Expert ASSURANCE Médecin Instructeur de Secourisme 382, Bd. Brahim Roudani à Madrid 0288258000 CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 MAELIT LA TOLOUANE Abnou Nafiss 22 25 71 07 A BLANCA	17/02/2021	224.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Bâchet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

BEDEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ali BERRADA

Ex. Chef de Service de Médecine Générale

de l'Hôpital Militaire de Marrakech

Médecin Instructeur National en Secourisme

Médecin Expert Assermenté

Homéopathie

D.U. Diabétologie

D.U. Echographie

Spécialiste en Médecine du Travail



الدكتور علي بerrada

رئيس قسم الطب العام

بالمستشفى العسكري براكش ساقية

طبيب مرشد وطني للامتحانات الأولية

طبيب خبير بحلف

الطب التجانسي

مرض السكري

الفحص بالصدى

أخصائي في قلب الشغل

Dr RIM RAYA PATIMA

Casablanca, le

17 Fevr 2020

الدار البيضاء، في :

Dragon



ut. Ray 31 Jef

38.3 cu 31 Jef
bonam

79.3 cu 31 Jef
Solupred 20mg

58.40

PPV : 47,80
EXP :
Lot N° :

PPV (DH) :

LOT N° :

UT. AV. :

38,80

PHARMACIE LA CO
7522 25 71 07
7522 25 71 07
7522 25 71 07

79,30

58,40

Solupred 20mg

Docteur Ali BERRADA
Oncopratricien Expert Assermenté
Médecin Instructeur en Secourisme
332, Bd. Brahim Roudani à Maârif.
Tél. : 05 22 25 09 07 - 05 22 25 07 25 - GSM : 06 61 18 19 60
332, bd. Brahim Roudani - Rés. Ar-Rayhane - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 25 09 07 - 05 22 25 07 25 - GSM : 06 61 18 19 60
email : draliberrada@gmail.com